

2015/03

LE RACISME EN 2015 Nouvelles formes et anciennes recettes

par PASCAL DE GENDT

*Analyses &
Études*
Questions sociales



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Education permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLITIQUE INTERNATIONALE
ÉCONOMIE

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites www.lesitinerrances.com et www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com – www.sireas.be

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Qu'est-ce que le racisme aujourd'hui ? Scientifiquement, les théories classant les hommes en plusieurs races, première étape vers une hiérarchisation de celles-ci, ont été invalidées. Plus grand monde ne remet en question la première partie de l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* » Et pourtant, on ne trouvera personne pour déclarer que le racisme a disparu au sein de nos sociétés. Il a simplement muté. Et il continue de le faire, s'adaptant aux évolutions sociologiques de notre environnement. Dans cette première partie, après avoir retracé rapidement un historique de cette évolution en Europe occidentale, nous tenterons de déterminer de quelles manières s'exprime aujourd'hui le racisme.

NAISSANCE DU RACISME BIOLOGIQUE

Peut-on déterminer quand apparaît le racisme ? Aucune date précise ne peut évidemment être donnée mais des étapes conduisant à l'élaboration de théories scientifiques préconisant l'existence de races humaines peuvent être ciblées. Pour Édouard Delruelle, ex-Directeur du Centre de l'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme (CECLR), une première étape est posée lors des XIII et XIV^e siècles lorsque débutent les « chasses aux sorcières » puis les persécutions des hérétiques, sodomites, lépreux, Juifs ou Musulmans (en Espagne) (1) La motivation des persécuteurs est l'élimination d'une catégorie de population désignée comme étant une menace pour la société.

Personne ne parle toutefois encore de racisme biologique. Selon l'historique présent dans le rapport annuel 2013 (2) du CÉCLR, celui-ci puise ses racines dans la fondation des empires coloniaux, à partir du XIV^e siècle, par les puissances commerciales et militaires européennes. Les succès militaires, l'esclavage et la rencontre avec des peuplades ayant connu une évolution différente vont mener à un « *assemblage de pensées qui imputaient aux peuples indigènes une infériorité culturelle et morale* ». Il faut toutefois attendre le XVIII^e siècle pour que cette pensée se trouve une assise scientifique. Dans « *Systema Naturae* » (1735), le Suédois Carl Linnaeus est le premier à répartir l'homme en quatre races sur base de caractéristiques physiques. Des grands penseurs de leur époque comme Hegel, Hume et Buffon établissent, par la suite, un rapport entre caractéristiques physiques et capacités intellectuelles. Se dessine alors une hiérarchie des peuples au sommet de laquelle trône les Européens, car considérés comme porteurs de la forme de civilisation la plus élevée.

Au XIX^e siècle, d'autres ouvrages vont jouer un rôle important dans la diffusion des théories raciales. À commencer bien sûr par « *De l'origine des espèces* » (1859), de Charles Darwin, et sa théorie de l'évolution qui recourt au principe de sélection naturelle. Poussant la réflexion un cran plus loin, le scientifique Francis Galton fonda l'eugénisme en plaidant pour l'amélioration de la race par procréation sélective. L'essayiste britannique, d'expression allemande, Houston Stewart Chamberlain posa pour sa part, avec « *La Genèse du XIX^e siècle* » (1899), le jalon qui allait conduire à la naissance de la théorie raciale du nazisme, la conviction selon laquelle une race supérieure (ce qu'étaient les Allemands selon Chamberlain) avait le droit d'exterminer une race inférieure (les Juifs selon le même auteur).

Après la Shoah, le racisme scientifique devint tabou. La Déclaration des Droits de l'Homme institua le principe selon lequel tous « *les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits* » tandis qu'en 1965, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale soulignait que « *toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique.* » Un consensus scientifique selon lequel les races humaines n'existaient pas d'un point de vue biologique enterra cette forme de racisme.

Du moins, en théorie. Parce qu'en pratique, l'extrême-droite fasciste et néo-nazie continue à professer la supériorité de l'homme blanc. C'est, par exemple, le « *White power* » du Ku-Klux-Klan américain, qui entretient d'ailleurs de nombreux liens avec des groupuscules d'extrême-droite européenne, ou la base d'un racisme anti-immigré et anti-Rom des

nombreux groupuscules extrémistes actifs en Europe de l'Est. On peut aussi remarquer la persistance de cette manière de penser dans une partie de la population. Il suffit pour cela de surfer sur Internet, devenu le refuge d'une parole basiquement raciste plus difficilement exprimable en public, ou de se souvenir des insultes et moqueries qu'ont dû essuyer des ministres comme Christiane Taubira, en France, ou Cécile Kyenge en Italie. Au XXI^e siècle, il suffit donc d'être homme ou femme politique à la peau brune ou noire pour que les moins malins de vos opposants ressortent les images sorties de l'univers colonial ou les comparaisons avec les singes. Le racisme biologique n'a donc pas tout-à-fait disparu. Il subsiste, notamment, mais de manière diffuse dans les représentations qu'ont certaines personnes des Africains sub-sahariens qui restent à leurs yeux des « bons petits nègres », des grands enfants nonchalants incapables de s'adapter à la rigueur de nos sociétés occidentales. Une vision paternaliste qui n'en est pas moins une infériorisation de personnes uniquement sur base de leur origine.

DES ENVAHISSEURS PROFITEURS

Toutefois, dans la plus grande partie de son expression, le racisme a changé de nature. Reprenons le cours de l'histoire : après la reconstruction post-1945, l'Europe occidentale va connaître un âge d'or économique. Les industries tournent à plein régime et le besoin de main-d'œuvre est immense. Les gouvernements vont alors mettre en place des politiques organisées d'immigration. Chez nous, ce seront d'abord les Européens du Sud, Italiens en particulier, qui viendront travailler dans les mines de charbon. Les réactions de rejet de la population locale sont violentes. Tout le monde a, par exemple, déjà entendu parler de ces cafés qui affichaient « *Interdit aux chiens et aux Italiens* ». Viendra ensuite l'arrivée des ouvriers extra-européens, principalement Marocains et Turcs pour la Belgique. Lorsqu'il apparaît, dans les années 70, que ces migrants ne comptent pas, dans leur grande majorité, retourner dans leurs pays d'origine mais s'installer en Belgique, l'extrême-droite renaît en se trouvant de nouveaux chevaux de bataille. La répartition spatiale de ces migrants, qui se dirigent naturellement vers les quartiers où l'habitat est le moins cher et là où ils peuvent retrouver des compatriotes, donne naissance au fantasme de l'invasion. « *Les quartiers où l'on n'est plus chez soi* » devient une rengaine, toujours vivace d'ailleurs. Les autres images qui feront mouche auprès d'un certain public naîtront après le choc pétrolier de 1973 et la crise économique qui suit. Le chômage qui atteint des sommets permet la diffusion d'une image de l'immigré qui est soit « *voleur du travail des Belges* », soit « *profiteur* » de notre système social. Le fait est que, désormais, la partie la plus pauvre de la population

est composée en partie des migrants et de leurs descendants. C'est naturellement chez les personnes qui vivent dans ces conditions de précarité que le basculement vers la délinquance est le plus facilité. Il n'en faut pas plus pour lier dans les esprits insécurité et immigration. Une série d'amalgames et de clichés vont alors durablement se fixer dans les esprits et seront déclinés jusqu'à nos jours.

Nous les retrouvons ainsi lorsqu'il s'agit d'aborder la question des demandeurs d'asile. Au fur et à mesure de la construction d'une Union européenne sous forme de forteresse, la dimension protectrice et humanitaire de l'asile a été complètement occultée. Les demandeurs d'asile ne sont plus des personnes qui ont dû fuir leur pays, le plus souvent à contrecœur et en laissant tout derrière elles, mais des êtres avides de venir piller nos aides sociales. Dans le rapport 2013 du CECLR (2), Els Keytsman, directrice du Vluchtelingenwerk Vlaanderen (une ONG défendant les droits des migrants) résume un état d'esprit qu'elle attribue à la Flandre mais qui peut être généralisé à l'ensemble de l'Europe : « *Demandeurs d'asile* » et « *réfugiés* » sont devenus des termes génériques. Pour le Flamand lambda, à peu près chaque primo-arrivant est un « demandeur d'asile » qui vient ici « pour profiter » tandis que la Belgique « ne peut quand même pas faire office de CPAS du monde. Le fait que l'asile soit synonyme de protection est quasi totalement ignoré. »

Le réfugié qui voit sa demande refusée et choisit de rester sur notre sol dans l'illégalité devient, pour sa part, un criminel qu'il faut attraper, enfermer et expulser. Une vision sécuritaire et stigmatisante de la problématique des migrations qui est d'ailleurs celle de nos autorités comme le notait encore récemment la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (Ciré) : « *En matière d'asile et de migration, l'accord du nouveau gouvernement donne le ton. Le texte insiste fortement sur l'image du « migrant abuseur » - quand il n'est pas considéré comme criminel. Un migrant qu'il faut contenir, empêcher d'arriver chez nous et contrôler de près pour pouvoir le renvoyer au plus vite. L'accord laisse transparaître une volonté de fermeture et de restriction des droits des étrangers.* » (3) Ce n'est finalement rien d'autre qu'un recyclage de l'image ancienne de l'étranger profiteuse, fraudeuse ou voleuse (biffez les mentions inutiles).

RACISME CULTUREL ET DE DROIT

Une autre évolution notable du phénomène raciste est son passage de la sphère (pseudo-)scientifique à la sphère culturelle. Il

se fonde sur l'idée que certaines populations possèdent une culture, ou une religion, inconciliable avec les valeurs de notre société occidentale. « *Le racisme culturel considère la culture comme une donnée statique, comme quelque chose qui appartient de manière exclusive et immuable aux peuples. Une différence culturelle acquiert ainsi le même statut déterministe qu'une différence physique ou génétique dans le racisme de supériorité classique.* » (2) S'il n'est plus question de hiérarchies de races, les idées de supériorité et de hiérarchisation restent cependant présente lorsque l'on évoque la différence entre cultures. Le pas est alors rapidement franchi : si certaines personnes d'origine étrangère se retrouvent à vivre dans des conditions de précarité, c'est uniquement à cause de leurs valeurs et leurs comportements. Et voilà comment on en arrive à ce que Bart De Wever, le président du parti le plus important en Belgique, la NVA, peut déclarer à la télévision que le racisme est relatif et utilisé par certains comme excuse pour justifier des échecs personnels (4).

Une autre forme de racisme en vogue est ce que le Réseau européen contre le racisme (ENAR) nomme le « racisme de droit » (5). À savoir le droit d'offenser, voire d'humilier, une communauté particulière au nom de la liberté d'expression. Étant bien entendu que ce droit s'exerce principalement d'une communauté majoritaire envers une communauté minoritaire, puisque la réciproque n'est généralement pas acceptée. Il s'agit là d'une matière difficile à manipuler comme le démontre les débats enflammés qui ont suivi les attentats à l'encontre du journal satirique Charlie Hebdo et, plus généralement, les différents événements qui ont déjà eu lieu suite à la publication de caricatures ayant comme sujet l'Islam.

Faut-il placer des limites à la liberté d'expression ? Et si oui, ce qui est le cas dans les pays qui ont adopté des législations réprimant les propos racistes et les appels à la haine, à partir de quand les limites légales sont-elles franchies ? Et les limites morales ? Quand une satire ou une caricature devient-elle une provocation délibérément stigmatisante ? Des questions qui renvoient également aux vexations exprimées par des citoyens d'origine africaine face au personnage de « Zwarte Piet » (Père Fouettard) dans notre folklore ou face à la représentation de l'Africain dans certains objets culturels (Tintin au Congo, par exemple). Les débats autour de ces questions demandent de la nuance (et ne peuvent être réduits à des postures « *Je suis Charlie* » ou « *Je ne suis pas Charlie* »), des capacités de se placer à la place de l'autre également mais sont, hélas, trop souvent récupérés par des formations ou des groupements qui font passer l'idée que les droits des populations majoritaires « *sont constamment érodés par l'attention excessive portée aux droits des minorités culturelles* » (5). Toutes ces formes

de racisme sont interdépendantes et peuvent être mêlées. Elles forment un corps d'arguments dans lesquels toute personne voulant justifier son rejet des étrangers, ou d'une partie seulement de ceux-ci, pourra puiser selon les circonstances.

OUTILS PRATIQUES ET THÉORIQUES

Certains de ses arguments ont la vie dure et cela n'est pas sans conséquences sur la vision qu'ont les populations locales de certaines catégories d'étrangers dès lors considérés comme ayant moins, ou pas, de droits. Un cadre idéal pour que se développe la discrimination raciale. Celle-ci peut être appliquée à titre individuel, dans les relations entre personnes, mais nombre d'études ont démontré qu'elle pouvait également prendre un aspect structurel (6). « *Dans les entreprises, à l'école, au niveau des autorités locales, la discrimination emprunte des mécanismes subtils qui font que le racisme est souvent difficile à déceler, indirect et impossible à prouver. Il est difficile de prouver que l'on ne jouit pas du même droit au logement que les autres, lorsque le prix est inabordable. Il est difficile de prouver en justice que les entreprises ou les administrations locales pratiquent la discrimination en matière de recrutement et de promotion des employés, lorsque les règlements interdisent les discriminations et que les dirigeants affirment les avoir toujours respectés. (...) Même dans des cas où des programmes éducatifs ont été mis en place depuis des années, ainsi qu'une législation adaptée interdisant la discrimination raciale, l'idée que certains groupes (ethniques) «posent problème» prime » (7). Cette discrimination devient ainsi un outil concret et peu dangereux pour les auteurs, vu le manque de zèle dans la mise en œuvre de la législation contre la discrimination, pour exprimer un racisme larvé, voire parfois légitimé.*

Au point de vue du racisme théorique, le racisme biologique ayant été invalidé scientifiquement, d'autres concepts, mieux adaptés à notre époque, ont pris le relais. Le plus célèbre d'entre eux voit le jour dans les années 90 sous la plume de Samuel P. Huntington, professeur américain de sciences politiques. Son essai d'analyse politique « Le Choc des civilisations » décrit un monde post-guerre froide qui n'est plus fondé sur des clivages idéologiques (capitalistes, communistes et non-alignés) mais sur des oppositions entre civilisations ou cultures. Il en distingue neuf différentes : chinoise, japonaise, hindoue, musulmane, occidentale, latino-américaine, africaine et orthodoxe. Toutes ont pour socle une grande religion. Dans ce nouveau monde, Samuel P. Huntington prédit une ligne de fracture grandissante entre la civilisation occidentale, qui valorise « *l'individualisme, le libéralisme, la Constitution, les droits humains, l'égalité, la liberté, le règne de la loi, la démocratie, les marchés libres* » (8), et les autres. Particulièrement

les civilisations musulmanes et chinoises (confucianiste) désignées comme les plus dangereuses. Après le 11 septembre 2001, cette théorie géopolitique connaîtra un grand succès mais sera souvent, et sciemment, résumée à une théorie qui avait prévu que l'Islam entrerait en guerre contre l'Occident. Elle servira notamment de socle et de justification à une vision géopolitique guerrière développée par les États-Unis et l'Otan.

Une autre théorie, plus récente, est celle du grand remplacement. L'écrivain français Renaud Camus la développe dans plusieurs œuvres entre 2010 et 2011 où il évoque le remplacement du peuple français par d'autres peuples en l'espace d'une ou deux générations. Un phénomène rendu possible, selon lui, par la « déculturation » causée par les élites politiques et médiatiques. Il va sans dire que l'expression « autres peuples » désigne essentiellement les musulmans provenant d'Afrique du Nord ou subsaharienne. Comme solutions, il propose l'écart de droit entre citoyens français et non-citoyens ainsi qu'une inversion du flux migratoire. Voilà pour la version « politiquement correcte ». Parce que dans d'autres écrits, discours ou interviews, l'auteur est adepte d'un langage plus violent et évoque la nécessité d'un nettoyage ethnique (9). Il a d'ailleurs été condamné, en avril 2014, pour incitations à la haine ou à la violence suite à des propos tenus en 2010 lors des Assises internationales sur l'islamisation, à Paris (10). Cette théorie, ou plutôt ce fantasme puisque les données démographiques invalident le raisonnement de Renaud Camus, a tout pour plaire aux fanatiques de l'identité nationale et s'est très vite propagé dans les milieux d'extrême-droite française mais aussi chez nous où le Parti Populaire (PP) se déclare en parfait accord (11) avec cette vision paranoïaque. Elle a même débordé de la sphère extrémiste en étant popularisée, notamment, par le polémiste médiatique Éric Zemmour ou des publications comme « Valeurs actuelles ».

DES ACTES, PAS DES DISCOURS

Des concepts tels que ceux que nous venons de décrire témoignent également d'un changement dans la manière d'aborder le racisme. En plus de hiérarchiser les cultures, et non plus les « races », il considère également que la culture, ou l'identité, occidentale doit se défendre contre des assaillants qui la menacent. C'est une vision pour le moins guerrière du rapport entre les différentes cultures coexistant dans notre société. C'est donc tout un mécanisme de ressentiment, et parfois de haine, entre communautés et cultures qui s'est installé.

Face à cela, la réponse des pouvoirs publics semblent une nouvelle fois bien insuffisante. Au-delà des incantations à la diversité, des lois antiracisme et anti-discriminations ont été adoptées mais dans les faits, elles n'agissent que sur les comportements individuels, pas sur les relations et structures

sociales qui favorisent le racisme (1). À côté de cela, l'immigration est perçue officiellement comme une menace pour notre société et notre modèle social et les migrants, ou descendants de migrants, installés sur notre territoire sont priés de s'assimiler et de se fondre dans la masse sous peine d'être désigné comme des problèmes. « *En 1993, le Commissariat Royal à la politique des immigrés (Paula D'Hondt et Bruno Vinikas) publiait un rapport en indiquant trois chantiers pour l'intégration des immigrés : l'emploi, l'enseignement et le logement. Non pas le foulard, la diversité, les valeurs de l'Occident, mais les trois piliers matériels de toute existence. A-t-on répondu à ces questions de cohésion et de justice sociales ? Non. Au contraire, on a démantelé l'État social. On a transformé les enjeux sociaux en conflits interculturels.* » (1). On paye aujourd'hui cette erreur. Et pour que l'addition ne devienne pas trop lourde, il serait temps, après 22 ans de discours, de passer dès aujourd'hui aux actes. Malheureusement, le contexte actuel de tensions identitaires et communautaires n'est pas propice à une véritable lutte politique contre le racisme. Le succès grandissant des formations populistes ou d'extrême-droite utilisant des discours excluants, quitte à souvent prendre de grandes libertés avec la réalité, poussent les autres formations à adopter la même attitude mais de manière plus feutrée, plus hypocrite aussi. Cela constituera le sujet d'analyse de notre deuxième publication consacrée au racisme en 2015.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Édouard Delruelle, « Le racisme nouveau » (en ligne) c 2013 (Consulté le 30/3/2014) Disponible sur : <http://edouard-delruelle.be/racismenouveau/>

(2) Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, « Discrimination – diversité : Pour un plan d'action interfédéral contre le racisme – Rapport annuel 2013 » (en ligne) c 2014 (Consulté le 2/4/2015). Disponible sur : <http://www.diversite.be/pour-un-plan-daction-interfederal-de-lutte-contre-le-racisme>

(3) Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers, « L'équation simpliste du secrétaire d'état à l'asile et à la migration » (en ligne) c 2015 (Consulté le 26/3/2015) Disponible sur : <http://www.cire.be/presse/communiques-de-presse/1614-l-equation-simpliste-du-secretaire-d-etat-a-l-asile-et-la-migration>

(4) La Libre Belgique, « De Wever : Je n'ai jamais rencontré un migrant asiatique qui se dise victime du racisme » (en ligne) c 2015 (Consulté le

23/3/2015) Disponible sur :

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/de-wever-je-n-ai-jamais-rencontre-un-migrant-asiatique-qui-se-dise-victime-de-racisme-5510762d3570c8b952c902d7>

(5) Politique, revue de débats, « Racisme en Europe, vieux démons, nouveaux oripeaux ? » (en ligne) c 2015 (Consulté le 6/4/2015) Disponible sur : http://www.academia.edu/10225967/Racisme_en_Europe_vieux_d%C3%A9mons_nouveaux_oripeaux

(6) Siréas asbl, « Lutte contre les discriminations raciales: les lacunes de la Belgique » c 2013 Disponible sur : <http://www.lesitinerrances.com/site/images/stories/analyse2014/int/201404int.pdf>

(7) International council on Human Rights Policy, « Le racisme: persistance et mutations » (en ligne) c 2000 (Consulté le 9/4/2015) Disponible sur : http://www.ichrp.org/files/reports/27/112_report_fr.pdf

(8) Le Monde Diplomatique, « Au nom du « choc des civilisations » » (en ligne) c 2001 (Consulté le 8/4/2015) Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/10/ALI/7892>

(9) L'Obs, « Le « grand remplacement » : l'idée raciste qui se propage » (en ligne) c 2014 (Consulté le 8/4/2015) Disponible sur : <http://rue89.nouvelobs.com/2014/06/11/grand-remplacement-lidee-raciste-propage-252747>

(10) Le Monde, « L'écrivain Renaud Camus condamné pour provocation à la haine contre les musulmans » (en ligne) c 2014 (Consulté le 8/4/2015) Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/04/10/l-ecrivain-renaud-camus-condamne-pour-provocation-a-la-haine-contre-les-musulmans_4399551_3224.html

(11) Le Peuple, « Quand Zemmour valide la notion de « grand remplacement » ! » (en ligne) c 2014 (Consulté le 8/4/2015) Disponible sur : <http://lepeuple.be/quand-zemmour-valide-la-notion-de-grand-remplacement/18817>

